

RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Inspection
pédagogique
régionale**

IA-IPR Education
Physique et Sportive

Téléphone

03.20.15.65.23

Courriel

Ce.ipreps@ac-lille.fr

Rectorat de Lille
144 rue de Bavay
BP 709
59033 Lille cedex

Les IA-IPR EPS,
Le correspondant dafof pour l'EPS

À Mesdames et Messieurs les
enseignants d'EPS

Lille, le 19 juin 2020

Objet : Plan académique de formation 2020-2021

La campagne d'inscription au Plan Académique de Formation 2020-2021 (PAF) est ouverte sur le portail Eduline.

Ce message a pour but de présenter de manière synthétique les formations proposées en EPS et pour lesquelles vous pouvez vous inscrire **du jeudi 11 juin au mercredi 8 juillet et du jeudi 20 août au mardi 8 septembre 2020 minuit**.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur les formations envisageables qui seront organisées au sein des territoires et pour lesquelles les modalités d'inscription à venir seront différentes.

Les formations EPS sur lesquelles vous pouvez candidater au niveau du PAF et que vous retrouvez dans le catalogue de formation à public volontaire sont :

EPS_01 @ DÉVELOPPER LE NUMÉRIQUE EN EPS
EPS_02 @ ASSURER SÉCURITÉ DE TOUS ESCALADE – DEBUTANT
EPS_03 @ ENSEIGNEMENT FACULTATIF D'EPS AU LYCÉE
EPS_04 - ENSEIGNEMENT DE L'EPS AUX LYCÉES
EPS_05 - STAGES DE SECTEUR COLLÈGE
EPS_07 - EPS AU LYCÉE - CRÉATION ARTISTIQUE

Les équipes de lycée (LGT et voie professionnelle) continueront à être accompagnées dans l'appropriation et la mise en œuvre des réformes relatives aux lycées. Cet accompagnement prendra la forme d'une journée de formation à établissement désigné pour laquelle votre chef d'établissement devra inscrire un représentant de l'équipe (coordonnateur).

Par ailleurs, nous attirons votre attention toute particulière sur la mise en place possible, dans le courant de l'année 2020-2021, de **formations « locales »**. Elles pourront s'organiser pour un établissement, un regroupement d'établissements ou même un bassin. Leurs caractéristiques et durées ne sont pas encore connues mais vous serez les acteurs principaux du déclenchement de ces actions en

communiquant vos besoins auprès de votre chef d'établissement qui sera chargé d'en faire la demande.

A titre d'exemple, elles pourraient vous permettre de travailler en équipe disciplinaire en étant accompagné d'un formateur pour :

- élaborer, affiner les épreuves certificatives en lien avec les besoins des élèves et leur contexte local ;
- définir des stratégies de formation en lien avec les besoins des élèves et le contexte local afin d'évaluer les éléments du socle commun ;
- développer et utiliser l'outil numérique au service des apprentissages en fonction du contexte local ;
- exploiter l'ensemble des possibilités d'une structure artificielle d'escalade (SAE) en toute sécurité.

Ces formations « locales » seront à l'initiative des territoires. Pour cela, nous vous invitons à rester attentifs aux modalités de déploiement qui seront développées dans le courant de l'année 2020-2021.

Enfin, vous avez également la possibilité de vous inscrire à des formations inter-catégorielles et inter-disciplinaires que vous retrouverez dans le catalogue des offres de formation du PAF 2020-2021.

Nous vous souhaitons une bonne fin d'année scolaire